

Lancement de la campagne contre la mal-inscription sur les listes électorales

Elections

Pour lutter contre la « mal-inscription » sur les listes électorales, l'AMF et Cap'Com lancent une campagne de communication. Ils partent du constat que « un électeur sur quatre risque de ne pas pouvoir voter aux élections » de 2017, pour cause de mal-inscription, suite, par exemple, à un déménagement.

En attendant la mise en œuvre de la réforme de l'inscription sur les listes électorales, qui interviendra en 2019, l'AMF et Cap'Com encouragent les maires à communiquer tous azimuts pour inciter les citoyens à s'inscrire dans leur nouvelle commune. En luttant contre quelques idées reçues : non, le phénomène ne touche pas principalement les jeunes venant d'atteindre la majorité (qui sont désormais inscrits automatiquement à 18 ans) ni les précaires. Les plus mal inscrits sont « les étudiants, les jeunes couples et les salariés très mobiles ». Il est conseillé aux maires de ne pas se contenter de communiquer via le bulletin municipal, mais de « privilégier une communication multicanale et multisupports », en mobilisant tous les relais « institutionnels et associatifs ».

L'AMF et Cap'Com donnent de nombreux conseils sur la manière de communiquer, conseils qui sont le résultat d'une étude menée par Science Po Saint-Germain-en-Laye. Exemple : « Plus efficace sera la communication si elle va au-devant des nouveaux habitants dans les lieux de consommation, les espaces culturels et sportifs, notamment ceux fréquentés par les étudiants. On peut aussi s'appuyer sur les relais associatifs qui touchent directement les habitants. » Il est conseillé de « privilégier le domicile » : une expérience réalisée en 2011 « montre que l'inscription à domicile permet d'inscrire jusqu'à 40 nouveaux électeurs dans un bureau qui en compte 1 000. Chacun de ces électeurs peut ensuite voter à de multiples élections, puisqu'il reste inscrit au moins jusqu'à son prochain déménagement. L'efficacité de l'inscription à domicile dépasse donc de très loin celle de toute autre action de campagne, y compris du porte-à-porte visant les abstentionnistes déjà inscrits sur les listes ».

Plusieurs outils sont mis à disposition des maires : un dip vidéo, « Lutter contre la mal-inscription », lancé en juin dernier à l'occasion du Congrès de l'AMF. Il est « téléchargeable et diffusable sans restriction ». Un argumentaire de dix pages donne non seulement tous les arguments pour inciter à des campagnes d'inscription, mais aussi tous les outils et moyens pour le faire. Un kit de communication propose des idées de slogans, une proposition d'article dont les maires pourront s'inspirer dans leur journal municipal, etc. Enfin, quatre affiches, réalisées en collaboration avec JCDecaux, sont fournies gratuitement. Téléchargeables au format Indesign, elles sont donc personnalisables et adaptables, et diffusables librement.

